

## EvRP EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS SALARIE DESIGNE COMPETENT

<b>PUBLIC</b>	Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission d'évaluation des risques
<b>PRE - REQUIS</b>	Avoir des connaissances de bases en prévention, santé et sécurité au travail (formation, expérience professionnelle)
<b>DUREE</b>	21 heures en 1 + 1 + 1
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Assurer la mission d'évaluer les risques professionnels et d'apporter des solutions d'amélioration</li> <li>☒ La Personne sera capable : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'identifier les enjeux en matière Santé et Sécurité au Travail</li> <li>▪ d'analyser les situations de travail à risques</li> <li>▪ de proposer des pistes de solutions afin de prévenir ces risques</li> <li>▪ de participer à la politique Santé Sécurité au travail de l'entreprise</li> </ul> </li> </ul>
<b>METHODE PEDAGOGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Apports théoriques avec utilisation de supports pédagogiques projetés</li> <li>☒ Etudes de cas et mises en situation à partir de cas rencontrés par les stagiaires</li> <li>☒ Travail inter- session</li> </ul>
<b>ANIMATION</b>	Formateur en prévention et à l'EvRP certifié par la CRAMIF
<b>EVALUATION</b>	QCM – Attestation de formation – Validation INRS

### PROGRAMME

#### I. ACCUEIL

- Présentation des participants, de leurs attentes et des méthodes de travail (exposés, conférences-discussions, films, exercices)

#### II. LES DIFFERENTS ENJEUX

- Humains
- Juridiques
- Financiers et économiques

#### III. IMPORTANCE DE LA PREVENTION DANS LES ENTREPRISES

- Le cadre légal : textes législatifs, réglementaires, conventions et accords, règlement intérieur...
- les principales règles de sécurité applicables.
- Responsabilités, pénalités, sanctions morales, sociales, civiles et pénales.
- L'actualité juridique. Où trouver les informations techniques et juridiques.
- Qui est la personne en charge de l'évaluation des risques professionnels?
- Que peut-elle apporter à la prévention de l'entreprise ?
- Les différents niveaux de prévention :
  - Primaire : agir en amont,
  - Secondaire : agir sur l'organisation,
  - Tertiaire : agir sur la santé des salariés.

#### IV. LA PERSONNE EN CHARGE DE L'EVALUATION DES RISQUES.

- Etendue et limites du champ d'action.
- Interaction avec les acteurs.
  - Internes : La direction et le service de sécurité, l'encadrement et la maîtrise, les salariés, services EHS, correspondants ou animateurs de prévention, CHSCT, les préventeurs, l'infirmier(e), les autres instances représentatives (DP, CE, DS),
  - Externes : Inspection du travail, CARSAT, INRS, ANACT, Service de Santé au Travail (médecin, IPRP...).
- Les relations entre les différents acteurs.

#### FORMATION PROFESSIONNELLE / BILANS DE COMPETENCES

4 avenue Laurent Cély – Hall B – 9ème étage – 92 600 Asnières – Tél 01 41 32 39 11 – [contact@cer92.asso.fr](mailto:contact@cer92.asso.fr) – [www.cer92.asso.fr](http://www.cer92.asso.fr)

Association de Formation déclarée loi 1901 - N° d'existence 11920013592 – Membre de l'association Le Carré des Entrepreneurs – NAF 8559 A – SIRET 785283110 00050 – N°TVA intracommunautaire FR 60 785 283 110

## V. METHODOLOGIE D'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL

- Inspections, méthodes d'organisation, déroulement, compte- rendus et suivi.
- Analyse de postes, méthodes sur terrain.
- Enquêtes, obligatoires et facultatives, cas, méthodes, arbres des causes.
- Les différentes grilles d'analyse : GPSST, DIGEST.

## VI. LES BONNES PRATIQUES EN PREVENTION

- La Politique Sécurité Santé au Travail.
- Organisation.
- Evaluation sur les différents lieux.
- Analyse.
- Vérifications.
- Actions correctives.

## VII. LES 9 PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION

- Eviter les risques.
- Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- Combattre les risques à la source.
- Adapter le travail à l'homme.
- Tenir compte de l'évolution de la technique.
- Remplacer ce qui est dangereux.
- Planifier la prévention.
- Prendre des mesures de protection collective.
- Donner les instructions appropriées.

## VIII. LA CONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Dans l'entreprise :
  - L'importance de se faire reconnaître comme partenaire,
  - Les différents documents.
- Hors de l'entreprise :
  - les sources documentaires.

## IX. LA DEMARCHE EVRP ET LE DOCUMENT UNIQUE

- Les principes à respecter :
  - Engagement,
  - Choix des outils,
  - Organisation interne,
  - Mobilisation,
  - Actions à mettre en œuvre.
- Les étapes essentielles :
  - La préparation,
  - L'identification des risques,
  - Le classement des risques,
  - La proposition de solutions.
- La rédaction.

## X. LE SUIVI DE LA DEMARCHE ET L'ACTUALISATION

- Argumenter, convaincre, encourager.